

// Service Presse  
Tél. 02 40 41 67 06  
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 28 janvier 2022

## ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2022

→ **Inscriptions sur les listes électorales**

→ **Appel à bénévoles pour tenir les bureaux de vote**

Pour pouvoir voter à Nantes à l'élection présidentielle les 10 et 24 avril 2022 et aux élections législatives prévues des 12 et 19 juin 2022, les Nantais sont invités à s'inscrire sur les listes électorales. Par ailleurs, la Ville de Nantes lance un appel à bénévoles pour tenir les bureaux de vote. Focus sur les informations pratiques concernant ces deux démarches.

### S'inscrire sur les listes électorales

#### Qui est concerné ?

- les nouveaux Nantais;
- les personnes ayant changé d'adresse à Nantes ;
- les personnes qui auront 18 ans jusqu'à la veille du 1<sup>er</sup> tour du scrutin ;
- les personnes qui auront 18 ans jusqu'à la veille du 2<sup>ème</sup> tour du scrutin (impossibilité de voter au 1<sup>er</sup> tour) ;
- les personnes ayant obtenu la nationalité française.

#### 3 possibilités pour s'inscrire

- **Sur internet** : les Nantais peuvent se rendre sur [metropole.nantes.fr/listes-electorales](https://metropole.nantes.fr/listes-electorales) et y retrouveront le Eservice dédié aux inscriptions ;
- **En mairie centrale ou dans les 11 mairies de quartier** ;
- **Par courrier** en renvoyant à la mairie le formulaire Cerfa, accompagné d'une photocopie des pièces justificatives. Formulaire disponible en mairies centrale et de quartier, auprès d'Allonantes ou sur [metropole.nantes.fr/listes-electorales.fr](https://metropole.nantes.fr/listes-electorales.fr). Pour toute demande par voie postale, c'est la date de réception en mairie qui est prise en considération et non la date d'envoi du courrier.

Comme pour chaque élection, la Ville de Nantes prévoit l'installation d'un **bus civique** qui sillonnera l'ensemble de la ville, **du lundi 7 février au vendredi 4 mars** (le calendrier et l'itinéraire du bus seront diffusés prochainement).

#### La date limite pour s'inscrire sur les listes est fixée :

- pour la présidentielle, au 2 mars pour une inscription par internet et au 4 mars pour les autres modes d'inscription (mairie, courrier, bus) ;
- pour les législatives, au 4 mai pour une inscription par internet et au 6 mai pour les autres modes d'inscription.

#### Les documents nécessaires

Pour s'inscrire, il suffit de se présenter muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport (en cours de validité ou périmé depuis 5 ans maximum), et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, bail, facture d'électricité ou de téléphone fixe ou internet).

### Appel à bénévoles pour tenir les bureaux de vote

Les opérations de vote nécessitent la mobilisation de nombreux bénévoles. Les électeurs nantais intéressés par cette expérience citoyenne, sont invités à se porter volontaire pour être membre d'un bureau de vote, **avant le 4 mars**.

Une affectation leur sera proposée et ils recevront un livret d'information sur l'organisation et les missions des membres des bureaux de vote. Ils seront ensuite invités à une réunion d'information avant le scrutin, organisée en fonction des conditions sanitaires. Toutes les précautions et règles sanitaires qui seront en vigueur à la date du scrutin seront évidemment mises en œuvre dans les bureaux de vote pour assurer la bonne protection des bénévoles tout comme celle des électeurs.

**Contact et informations** : Secteur élections de la mairie de Nantes / Tel : 02 40 41 91 06 /  
Mail : [elections@mairie-nantes.fr](mailto:elections@mairie-nantes.fr) / Page web : [metropole.nantes.fr/benevoles-elections](https://metropole.nantes.fr/benevoles-elections)